

RÉPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

COMMUNE DE LIMOGES

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Limoges, légalement convoqué le 19 juin 2026 en séance publique par M. le Maire, s'est réuni en l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GUERIN, Maire.

Valérie PAULET est élu(e) à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Sont présents :

M. GUERIN, M. ELDID, Mme BOURREL, M. JALBY, Mme RIFFAUD-BRUNET, M. MOULINOT, Mme DAHMANI, M. BROUSSE, Mme BERNIKIER, Mme LASKAR, M. THEILLET, Mme DELAGE-MEZILLE, Mme TAYOT, M. ROTHKEGEL, Mme MAURY, Mme BOULESTIN, M. BOST, M. BAYARD, M. CHATARD, Mme CASSAGNOLLE, Mme MOUNIER, Mme BOUTIN, M. CAMBOU, Mme ATZEMIS, Mme KISS, Mme DEBETTE-GRATIEN, Mme TERQUEUX-OUALI, Mme CALAND, M. DEBROSSE, M. OXOBY, Mme ZIANI BEY, M. BATTISTINI, Mme JACOTTIN, Mme LAUCOURNET, Mme LAGRIFFOUL, M. BERNARD, Mme BREUIL, M. CLUZEAUD , Mme PAULET, Mme YILDIRIM, Mme VILLERBU, M. BERGERON, Mme LAMARDELLE, M. MAUDET, Mme GEDOUX, M. FREYCHET, Mme SANTOS-PEREA, M. FRAISSE.

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. PAULIAT-DEFAYE qui donne pouvoir à Mme BERNIKIER, M. COUDERT qui donne pouvoir à Mme BOURREL, M. VIROULAUD qui donne pouvoir à M. BOST, M. BESSON qui donne pouvoir à M. CHATARD, M. BRUNEAU qui donne pouvoir à Mme DEBETTE-GRATIEN, M. MOUNAYER qui donne pouvoir à M. ELDID, M. COLAS qui donne pouvoir à M. BATTISTINI.

Accusé de réception en préfecture

Reçu le

L'ORDRE DU JOUR EST

Avis concernant le projet de nouvelle unité de valorisation énergétique par Limoges Métropole - rue de Fougères

N° 80

Mme Sarah TERQUEUX-OUALI, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le Préfet de la Haute-Vienne sollicite l'avis du Maire sur un dossier de demande d'autorisation environnementale portant sur le projet de création d'une nouvelle Unité de Valorisation Énergétique (UVE) implantée sur la commune de Limoges, projet porté par le SYDED Haute-Vienne, Evolis 23 et Limoges Métropole.

Par conséquent, en application des articles R.122-7 II et R.181-18 du Code de l'environnement, la commune de Limoges, étant concernée par les risques ou incidences environnementales dont l'établissement pourrait être la source, doit donner son avis quant à ce projet.

Celui-ci consiste en la construction d'une nouvelle Unité de Valorisation Énergétique visant à remplacer l'actuelle centrale énergie déchets qui est désormais en phase d'obsolescence. Cet équipement permettra d'assurer le traitement des déchets sur le territoire de la Haute-Vienne mais également une partie de la Creuse. En outre, il permettra la mise en place d'un 3^{ème} réseau de chaleur.

Il permettra de traiter les ordures ménagères résiduelles issues des ménages, c'est-à-dire les déchets qui ne sont pas valorisables par recyclage ou compostage et qui restent après le tri à la source.

L'UVE traitera également les DASRI banalisés (Déchets d'activités de soins à risque infectieux) uniquement en provenance du CHU de Limoges, les refus de tri de collectes sélectives issus de centres de tri, et les Déchets d'Activité Économique (DAE) issus d'industriels.

Le four-chaudière produira également 39 t/h de vapeur à 400°C, valorisée via les 3 RCU (Réseau de Chaleur Urbain) suivants : Réseau de centre-ville, réseau de Beaubreuil, réseau du Val de l'Aurence.

Après étude de ce dossier par les services municipaux, le projet s'étant attaché à diminuer les effets de l'activité sur le milieu par rapport à l'UVE actuelle, notamment pour les thèmes présentant des enjeux environnementaux (prévention des nuisances sonores ou olfactives, des émissions de poussières, de la pollution des eaux, du sol ou de l'air) ; il en résulte que les impacts de la future UVE sur son environnement respectent les critères réglementaires.

Je vous demande :

Accusé de réception en préfecture

Reçu le

- d'émettre un avis favorable au projet de création de cette nouvelle Unité de Valorisation Energétique à Limoges.

ADOPTÉ

Se sont abstenus

Mme Jackie BREUIL

M. Eric CLUZEAUD

Mme Soazig VILLERBU

Mme Sophie LAMARDELLE

M. Damien MAUDET

Mme Gaëlle SANTOS-PEREA

M. Jérôme FRAISSE

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Guillaume GUERIN

Conformément au Code général des
Collectivités Territoriales
Formalités de publicité effectuées
le 30 juin 2026